

CONDITIONS GÉNÉRALES 2015 • CONTRAT DE LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

LOCATAIRES	et	PROPRIÉTAIRE
NOM		NOM <i>FOUCART</i>
PRENOM		PRENOM <i>FLORENCE</i>
ADRESSE		ADRESSE <i>115 RUE DE LA GLACERIE</i>
.....		<i>5190 MOUSTIER</i>
.....		N° COMPTE IBAN : BE 93 0688 9308 3067
		SWIFT : GKCCBEBB

PÉRIODE DE LOCATION

Arrivée

Départ

NOMBRE DE PERSONNES

Adultes

Enfants

Bébés

PAIEMENT

Acompte 30% à la réservation €
Solde à payer 30 jours avant le séjour €
Location de draps (15 € /personne) €
TOTAL du séjour €

(Hors garantie locative)

Le locataire devra prévenir du jour et de l'heure approximative de son arrivée et faire en sorte de se présenter à l'heure.

PERSONNE DE CONTACT POUR LES ARRIVÉES

GABI

Tél : 0034.619.055.017

DÉSIGNATION DES LOCAUX

Bâtiment N° *La Luz de Javea*
Etage *Bloc 2 Escalera 7*
Appartement N° *Q-2a*
Adresse *Carrer de Venecia 24 • 03730 JAVEA*
(Parking N°34 • via Calle Pescara 3)

DESCRIPTION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENT LOUÉS

- ◆ 3 Chambres à coucher avec grandes armoires.
- ◆ 2 Chambres avec lit 2 personnes et 1 chambre avec lit superposé + lit tiroir supplémentaire
- ◆ Salon - salle à manger
- ◆ 2 salles d'eaux avec toilettes (1 avec baignoire et 1 avec douche)
- ◆ Cuisine fermée avec lave-vaisselle, 4 feux gaz, réfrigérateur et congélateur, machine Nespresso,...
- ◆ Laverie avec machine à laver
- ◆ Terrasse couverte avec table et 6 chaises et transats.
- ◆ Porte d'entrée blindée avec interphone et caméra
- ◆ TV satellite avec toutes les chaînes belges, françaises (TELESAT)
- ◆ Wifi sur une ADSL illimité
- ◆ Chauffage central et climatisation dans toutes les pièces (à utiliser en bon père de famille)
- ◆ Piscine commune, terrain de padel et petite plaine de jeux.
- ◆ Place de parking N° 34 et cave privative n° 29.

PRESTATIONS NON COMPRISSES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

Location possible :

Draps, serviette de bain et serviette de plage (15 € par personne)

INSCRIPTION SUR LE NET, PAR TÉLÉPHONE OU COURRIER

La location de notre appartement implique de respecter et d'adhérer à des conditions générales.

Avant inscription, le client aura pris connaissance du descriptif de l'appartement, des lieux et les conditions de location.

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total de la location.

En haute saison, le solde doit être réglé au plus tard un mois avant l'arrivée.

En cas d'inscription tardive (moins de 30 jours avant le début du séjour), le paiement de la totalité du loyer est exigé à la réservation.

L'absence de règlement des acomptes ou du solde du séjour dans les délais imposés entraîne automatiquement l'annulation de la réservation du client.

NETTOYAGE EN FIN DE SÉJOUR

Nos prix ne comprennent pas les nettoyages « fin de séjour », ils doivent être réglés à l'arrivée en espèce (80 €).

L'entretien quotidien reste à la charge du ou des locataires.

DÉPOT DE LA GARANTIE NON INCLUS

Après la restitution des clefs, en absence de dégradation constatée par les deux parties, le dépôt de garantie est immédiatement et intégralement restitué.

En cas de dégradation ou du départ hors horaire de la réception, le dépôt de garantie est restitué, déduction faite des frais de remise en état.

Un décompte est envoyé au plus tard 60 jours suivant le départ du locataire. (Ce dépôt de garantie, non productif d'intérêts, ne pourra en aucun cas être considéré comme le paiement d'une partie du loyer) de 300 €. À payer sur place en espèce à l'arrivée.

ÉTATS DES LIEUX ET INVENTAIRE

À l'arrivée et au départ des locataires, un état des lieux est effectué.

ASSURANCE

Le locataire certifie, par ailleurs, avoir vérifié que son propre contrat d'assurance couvre les risques de la location saisonnière (« garantie villégiature » de l'assurance multirisque habitation) ou s'engage à souscrire une police d'assurance particulière pour toute la durée de la location.

ANNULATION DU SÉJOUR PAR LE CLIENT

Toute annulation entraîne la facturation des frais d'annulation suivants :

- ◆ plus de 30 jours avant le début de la location : 30% du prix du séjour
- ◆ moins de 30 jours avant le début de la location : 100% du prix du séjour

Nous vous conseillons de contracter une assurance annulation, assistance ou interruption de séjour auprès de votre propre compagnie d'assurance.

INTERRUPTION DU SÉJOUR

Un départ prématuré ne donne lieu à aucun remboursement de notre part. (Voir possibilité d'une assurance annulation, assistance ou interruption de séjour)

ANNULATION DE LA LOCATION PAR LE BAILLEUR

Si par la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le bailleur doit annuler la réservation, le client sera informé – dans la mesure du possible – par lettre recommandée avec accusé de réception conformément à la loi.

Le bailleur est tenu de rembourser l'intégralité de la somme versée, au plus tard dans les 60 jours suivant la notification de l'annulation.

AVERTISSEMENT

Par mesure de sécurité et de respect, nous interdisons formellement de dépasser la capacité maximale de l'habitation (enfants compris).

En cas de non respect, nous préleverons sur la caution un supplément de 90€ par nuit et par personne à partir de 5 ans.

Le locataire s'engage à:

- ◆ Respecter la capacité d'accueil maximale de l'habitation.
- ◆ Respecter la propreté des parties communes (Couloir et entrée).
Exemple: Sac poubelle perforé, pieds et engins de plage pleins de sable, etc.
- ◆ Signaler toute personne supplémentaire, par lettre ou mail, à l'avance et ceci sans dépasser le nombre autorisé par appartement ou maison (enfants compris).
- ◆ Respecter la tranquillité du voisinage entre 24 heures et 8 heures.
- ◆ N'occuper les lieux que bourgeoisement, à l'exclusion de tout commerce, profession ou industrie.

- ◆ Ne rien faire qui, de son fait ou de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants de la maison.
- ◆ Ne faire aucune modification ni changement dans la disposition des meubles et lieux, sauf accord du bailleur.
- ◆ Informer immédiatement le bailleur de tout sinistre et dégradation dans les locaux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
- ◆ Le locataire reconnaît que cette location ne lui est consentie qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance.
- ◆ Les animaux sont interdits.
- ◆ Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou pour tout autre dommage dans les lieux loués.
- ◆ Ne pas fumer dans les locaux loués.
- ◆ Les photos et vidéos de la propriété ne peuvent être utilisées ou vendues sans l'accord écrit du propriétaire.
- ◆ Ne pas faire de barbecue car interdit dans toute la propriété.

Signatures des parties acceptant les conditions particulières et générales

LE BAILLEUR

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Foucart Florence

LE LOCATAIRE

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Je confirme avoir pris
connaissance des conditions
et obligations du locataire.